



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 4.6

Numéro de référence : 2011-0331
Demande : Remplir les conditions d'homologation d'un produit en vue d'une homologation complète.
Produit : Herbicide de qualité technique Mésosulfuron-méthyle
Numéro d'homologation : 29706
Matière active (m.a.) : Mésosulfuron-méthyle
Numéro de document de l'ARLA PDF Français : 2149612

Contexte

L'herbicide de qualité technique Mésosulfuron-méthyle (numéro d'homologation 29706) et la préparation commerciale qui lui est associée, l'herbicide Silverado WDG (numéro d'homologation 29707) ont reçu une homologation complète en août 2010 pour l'utilisation sur le blé au Canada. L'examen complet de la demande d'origine se trouve dans le projet de décision d'homologation PRD2010-01 - *Mésosulfuron-méthyle* et dans la décision d'homologation RD2010-07 - *Mésosulfuron-méthyle*. Des données de confirmation sur la méthodologie analytique pour les matrices d'animaux d'élevage devaient être fournies comme conditions à l'homologation complète.

But de la demande

La présente demande vise à remplir les conditions d'homologation complète de l'herbicide de qualité technique Mésosulfuron-méthyle. Une demande (2011-0445) a également été présentée concernant la préparation commerciale associée, l'herbicide Silverado WDG.

Évaluation des propriétés chimiques, environnementale et de la valeur

Aucune évaluation des propriétés chimiques ou de la valeur ni aucune évaluation environnementale ne sont requises pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

Aucune évaluation toxicologique ou professionnelle n'est requise pour la présente demande.

Les données concernant la méthodologie analytique pour le mésosulfuron-méthyle dans les matrices animales ont été examinées à l'appui de l'homologation de l'herbicide de qualité technique Mésosulfuron-méthyle. Selon l'examen des données présentées, l'exposition alimentaire aux résidus de mésosulfuron-méthyle ne devrait pas changer et l'exposition

alimentaire causée par les utilisations étayées du mésosulfuron-méthyle ne pose pas de risque inacceptable pour la santé humaine. L'homologation complète de l'herbicide de qualité technique Mésosulfuron-méthyle peut être soutenue du point de vue des résidus dans les aliments.

Conclusion

L'ARLA a terminé l'évaluation des données disponibles concernant l'herbicide de qualité technique Mésosulfuron-méthyle. Toutes les conditions de l'homologation complète ont été réunies et aucune donnée ne manque à ce jour.

Références

- 2002394 2010, Modification M001 of the Residue Analytical Method 01208 for the Determination of Amidosulfuron (AE F075032), Metsulfuron-methyl (AE F075736), Iodosulfuronmethyl-sodium (AE F115008), Mesosulfuron-methyl (AE F130060), Foramsulfuron (AE F130360) in animal tissues (meat, fat, liver, kidney), egg, and milk by HPLC MS/MS. DACO: 7.2.2
- 2002395 2010, Amendment No. 1 to Report No: MR-10/103 Modification M001 of the Residue Analytical Method 01208 for the Determination of Amidosulfuron (AE F075032), Metsulfuron-methyl (AE F075736), Iodosulfuronmethyl-sodium (AE F115008), Mesosulfuron-methyl (AE F130060), Foramsulfuron (AE F130360) in animal tissues (meat, fat, liver, kidney), egg, and milk by HPLC MS/MS. DACO: 7.2.2
- 2002396 2010, Independent Laboratory Validation of an Analytical Method 01208/M001 for the Determination of Amidosulfuron (AE F075032), Metsulfuron-methyl (AE F075736), Iodosulfuron-methyl-sodium (AE F115008), Mesosulfuron-methyl (AE F130060), Foramsulfuron (AE F130360) in animal tissues (meat, fat, liver, kidney), egg, and milk by HPLC MS/MS. DACO: 7.2.3
- 2002397 2010, Analytical Method for Mesosulfuron-methyl in Animal Tissues Extraction Efficiency, DACO: 7.2.3

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.